

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 15

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

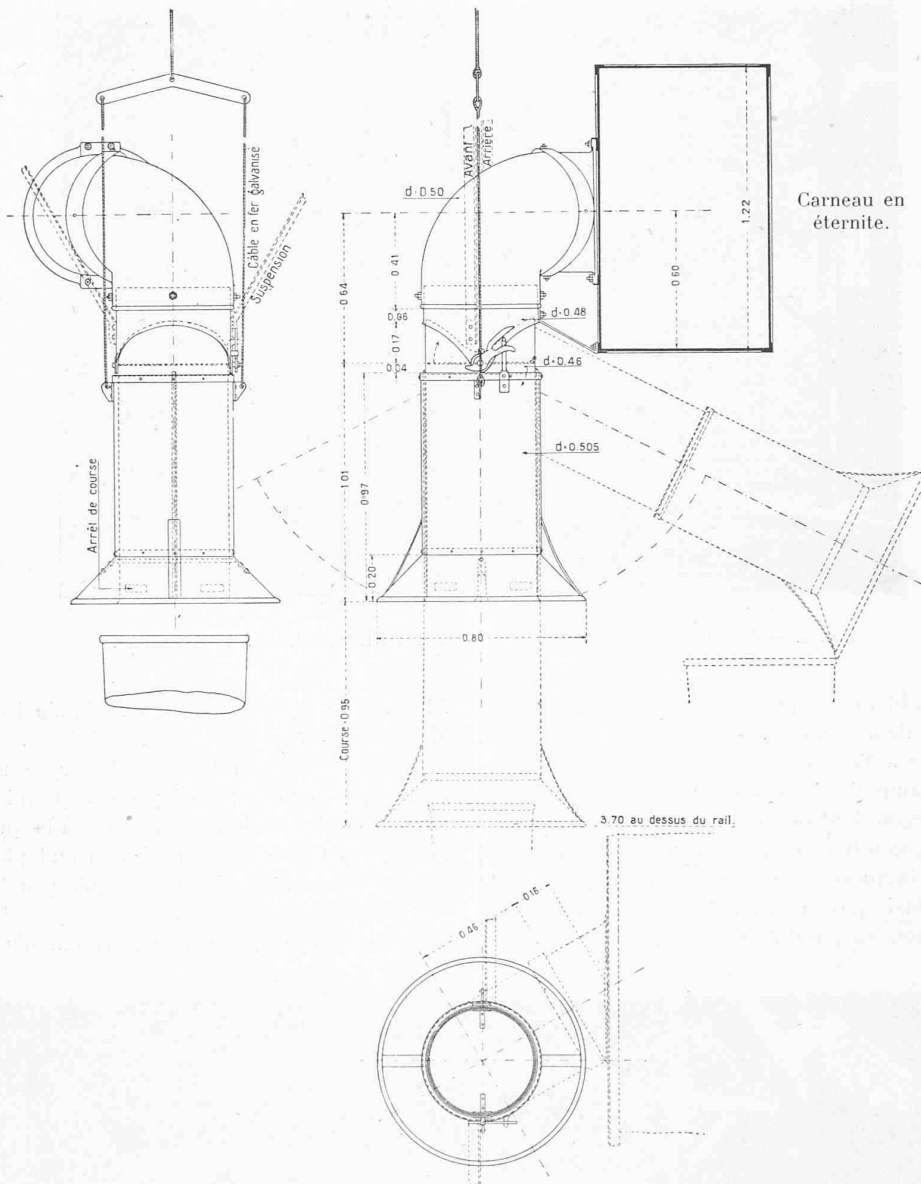


Fig. 8. — Détail des hottes mobiles. 1 : 30.

exclusivement de poussier et frésil mélangés. L'économie est fort appréciable.

Quant à l'aspect de l'ensemble, jugé à distance, par exemple de l'Avenue Ruchonnet ou même de l'esplanade de Montbenon, il est, à tout prendre, moins inesthétique que les tas de charbon poussiéreux et les baraquements que l'on apercevait jadis au même endroit.

Concours pour l'établissement d'un plan général de l'Exposition nationale suisse de 1914.

Rapport du jury.

Le jury désigné par le Comité central pour l'appréciation des projets envoyés au Comité directeur, ensuite du concours pour l'établissement d'un plan général de l'Exposition nationale suisse de 1914, s'est réuni les 6 et 7 juillet 1911, à Berne, au restaurant « Zur Innern Enge ».

Tous les membres étaient présents.

Le président porte à la connaissance de ses collègues que 260 personnes ont demandé au secrétariat un programme des constructions prévues et un plan de situation, mais qu'il n'est parvenu au Comité directeur que 27 projets avant la clôture du concours. Ces 27 projets portent les devises suivantes :

1. Mars. — 2. — . — 3. Bern 1914. — 4. Chum sässässäh. — 5. Platzgestaltung. — 6. Waldluft. — 7. Wald und Allee. — 8. Ein rührig Volk. — 9. Zur grossen Schau. — 10. Nicht rasten, nicht rosten. — 11. Suum quique. — 12. S. L. B. — 13. Gewerbegasse. — 14. Berne-Bern. — 15. Fix. — 16. Kurzlebig. — 17. — . — 18. Berna. — 19. Im Relief. — 20. Dokumente des Fortschrittes. — 21. D'Schwizer schaffed. — 22. Am Wald. — 23. Orientierung. — 24. Ohne Brücke. — 25. Alp. — 26. Rätlichwur. — 27. Ausstellungsstracht. — 28. Jungfrau. — 29. Tell.

M. le président estime que si la participation au concours

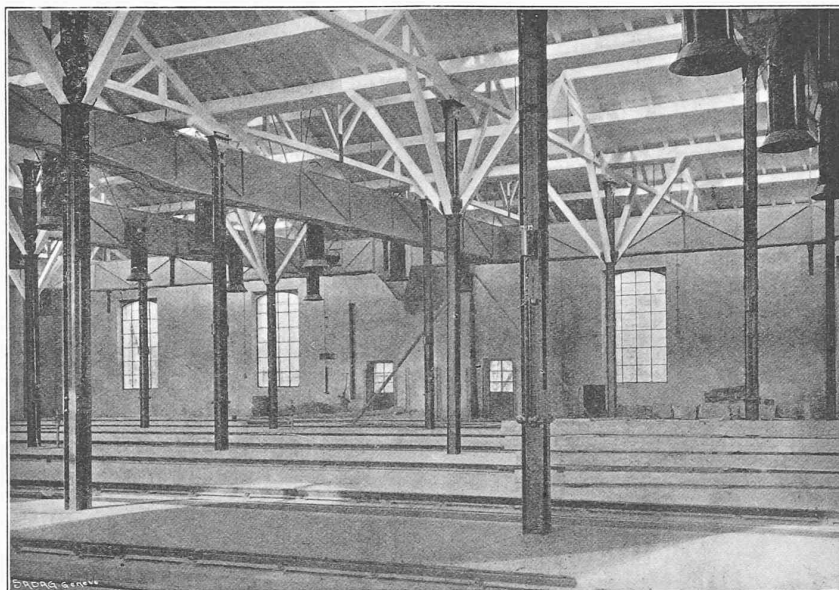


Fig. 9. — Vue montrant la jonction des carneaux horizontaux à la cheminée.

a été relativement faible, c'est que le problème était tout particulièrement difficile à résoudre.

Avant de procéder à l'examen des projets, le jury se transporte sur le champ de l'exposition afin de se rendre mieux compte de la façon dont peuvent être le plus heureusement remplies les conditions du programme, notamment celles qui concernent la question des entrées principales et des voies d'accès, ainsi que la disposition des différents groupes de construction au point de vue du panorama des

Alpes, de la topographie du terrain ainsi que des arbres et allées qui doivent être conservés intacts.

Après cet examen des lieux, le jury constate à son grand regret que la plupart des projets qui lui sont soumis n'offrent pas une solution satisfaisante à la question de l'entrée principale. Celle-ci est en général mal placée et ne permet pas au visiteur de s'orienter dès qu'il pénètre dans l'enceinte de l'exposition. Un grand nombre de projets paraissent avoir été conçus plutôt pour l'établissement d'une cité-jardin que



Fig. 10. — Vue du grand hall avec le chariot transbordeur.



Photo-Luna, Lausanne.

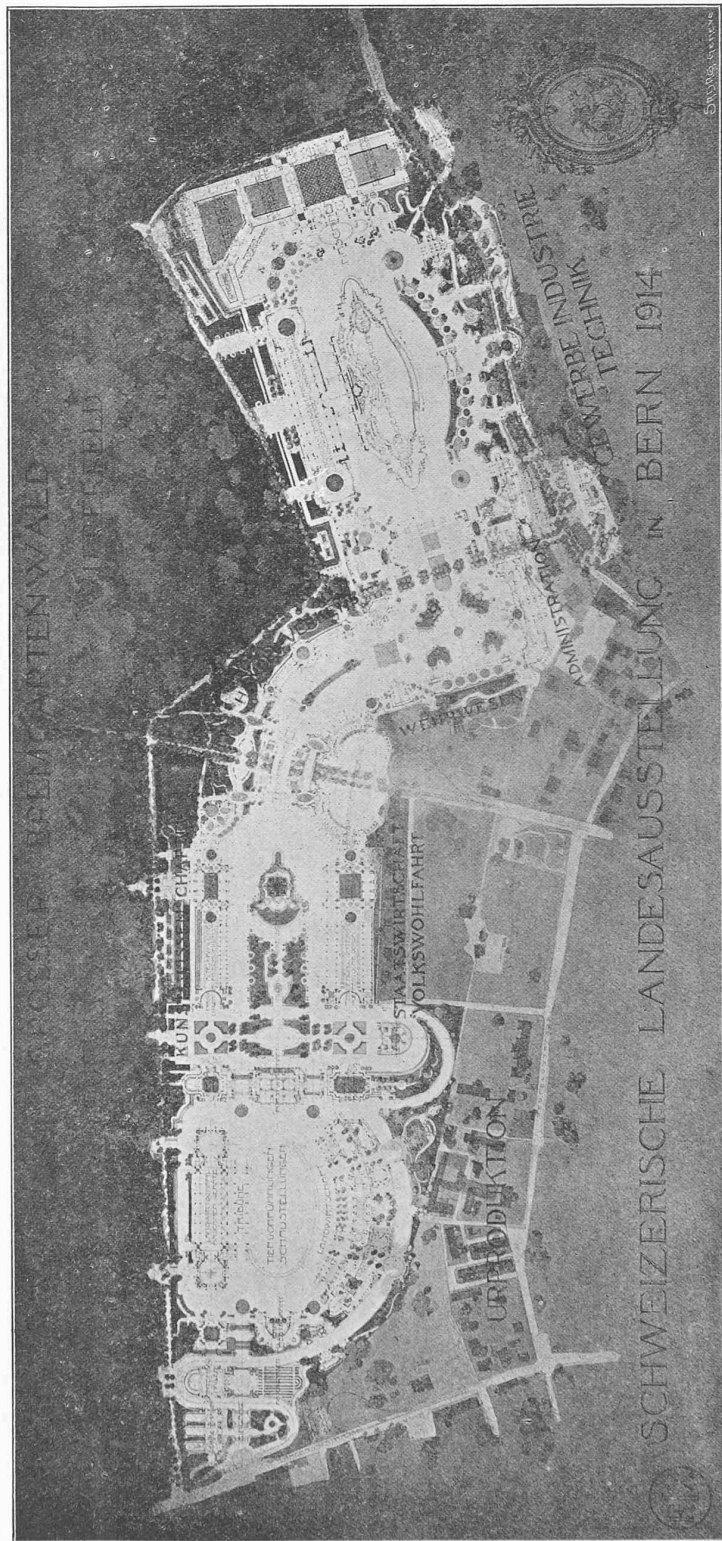
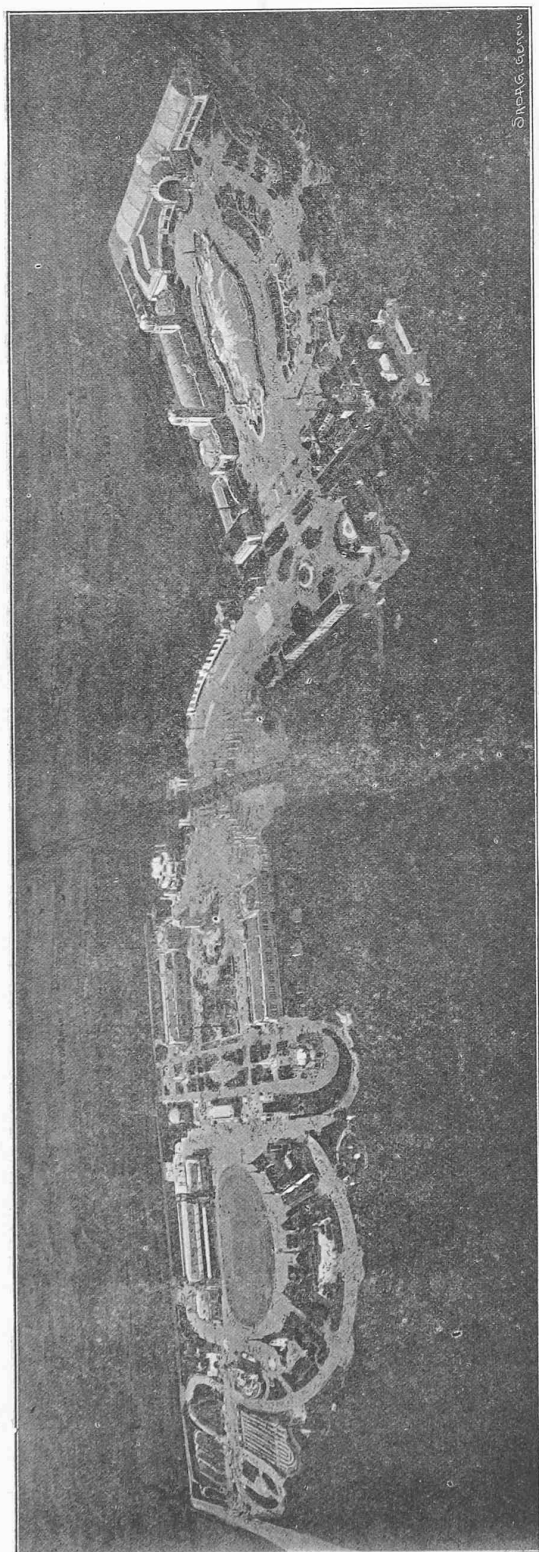
L'HOTEL DE LA PAIX, A LAUSANNE

Architectes : MM. Monod et Laverrière, à Lausanne.

Seite / page

leer / vide /
blank

CONCOURS POUR LE PLAN GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION NATIONALE, A BERNE, EN 1914



1^{er} prix : projet « Fix », de MM. Polak et Piollenc, architectes, à Montreux.

pour une exposition. En plaçant les bâtiments si près les uns des autres, on augmente les dangers d'incendie; l'idée de l'ensemble ne s'impose pas du premier coup à l'esprit; on n'arrive pas à donner à l'ensemble le caractère de grandeur qu'il doit avoir et enfin la circulation est rendue bien plus difficile.

Au vu de ces considérations générales, le jury élimine comme ne remplissant pas dans une mesure suffisante les conditions du concours les projets: 3, 5, 7, 8, 9, 11, 16, 18, 19, 22, 23, 24, 27, 28 et 29.

Après s'être rendu une seconde fois sur le champ de l'exposition, le jury procède à un second examen qui aboutit à l'élimination de huit autres projets, soit les N^{os} 1, 4, 12, 13, 20, 21, 25 et 26, qui sont considérés comme ne remplissant décidément pas non plus assez exactement les conditions dont il est question ci-dessus.

Il reste ainsi quatre projets en présence. Le jury est d'avis que, pour le moment, la question des façades des constructions doit être considérée comme accessoire, attendu que le but du concours est avant tout de fournir un plan d'ensemble.

L'examen de ces quatre projets donne lieu aux observations suivantes:

N^o 6. — Devise : Waldluft.

La disposition générale est bonne. La répartition des différentes divisions est adéquate au but poursuivi. Les constructions situées au Neufeld sont bien placées. Au Viererfeld, l'auteur, voulant que le visiteur rencontrât sur son chemin à travers l'exposition une série de morceaux d'architecture de valeur, s'est laissé aller à placer les bâtiments un peu trop près les uns des autres. Une place principale, d'où l'on puisse facilement s'orienter, fait défaut. Il n'y a pas non plus, près de la Neubrücke, de porte commune pour le Neufeld et le Viererfeld. L'entrée qui se trouve en cet endroit est insuffisante.

N^o 10. — Devise : Nicht rasten und nicht rosten.

L'auteur a résolu heureusement le problème tel qu'il se le pose dans son rapport explicatif. Mais son projet n'a pas assez d'ampleur. C'est notamment le cas en ce qui concerne les places et les voies de circulation. A quelques détails près concernant le Viererfeld, la disposition générale pourrait aller. L'entrée principale pour les deux divisions à la Neubrücke est bien comprise mais trop peu monumentale. La disposition des différentes divisions au Neufeld répond bien aux exigences, mais au Viererfeld, au nord du chemin, elle laisse à désirer. Le bâtiment pour l'administration n'est pas bien placé.

N^o 14. — Devise : Berne-Bern.

La disposition générale est bonne. Les larges terrasses ouvertes devant les bâtiments groupés le long de la forêt permettent la circulation de la foule, mais sur cette grande étendue, ces terrasses paraissent trop peu occupées, trop nues. La disposition générale permet d'adopter des modifications dans la position des différentes divisions, par exemple dans celle de l'agriculture.

La porte principale à la Neubrücke donne uniquement accès au Viererfeld, celle de la Länggasse au Neufeld. Il manque une entrée commune. L'idée de l'auteur d'abaisser la route de Neubrücke sous et entre les passerelles est inadmissible, puisqu'on doit conserver les arbres intacts.

N^o 15. — Devise : Fix.

Le projet se distingue par l'ampleur et le cachet artistique de la conception, de sorte qu'il pourra très bien servir de base pour l'établissement du projet définitif. Les quelques modifications qui paraissent nécessaires dans la disposition des différentes divisions pourront être faites sans que l'ensemble en souffre.

Après avoir examiné encore une fois les défauts et les qualités de chacun des quatre projets, le jury les classe comme il suit:

1^{er} prix, Fr. 7000, au projet N^o 15, devise: Fix.

2^e prix, Fr. 4000, au projet N^o 6, devise: Waldluft.

3^e prix, Fr. 3000, au projet N^o 14, devise: Berne-Bern.

4^e prix, Fr. 2000, au projet N^o 10, devise: Nicht rasten, nicht rosten.

Les enveloppes contenant les noms des concurrents ayant été ouvertes, on constate que:

le 1^{er} prix échoit à MM. Polak et G. Piollenc, architectes, à Montreux;

le 2^e prix échoit à MM. Bracher et Widmer et Daxelhofer, à Berne;

le 3^e prix échoit à MM. Léon Lucas et Ch. Thévenaz, à Lausanne;

le 4^e prix échoit à MM. Ribi et Salchli, à Berne.

Berne, le 7 juillet 1911.

Le président du jury:
KÖNITZER.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Assemblée générale de 1911.

La section de St-Gall s'est fait un honneur d'offrir au Comité central de se charger d'organiser la 44^e assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et architectes. Conformément à la décision du Comité central, la date de cette assemblée a été fixée aux 26, 27 et 28 août; la section st-galloise invite donc tous les membres des autres sections à prendre part à cette réunion et espère qu'ils répondront nombreux à son invitation. Le puissant développement qu'ont pris l'industrie et le commerce de la ville de St-Gall, la beauté des contrées environnantes, encore peu connues et au travers desquelles de nouvelles voies de communication — Ricken, chemin de fer du Toggenbourg — ont été créées récemment, intéresseront certainement les ingénieurs et les architectes. Un livre de fête, richement documenté et illustré, sera remis à chaque participant qui gardera ainsi un souvenir précieux de sa visite à St-Gall. La section de St-Gall a tout fait pour préparer à ses hôtes un accueil chaleureux et un séjour agréable.

*Comité central de la
Société suisse des ingénieurs et architectes.
Comité local de la Section de St-Gall.*

*Programme de la 44^e assemblée
de la Société suisse des ingénieurs et architectes, à St-Gall,
les 26, 27 et 28 août 1911.*

SAMEDI 26 AOUT.

Après-midi. Réception des délégués et participants, à la gare de St-Gall. Distribution des cartes et indication des lo-